

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le 15 JUIL. 2019

Note à l'attention de

Madame la Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale,
Chef du service de l'Inspection Générale de l'administration de
l'Éducation Nationale et de la Recherche

Objet : Lettre de saisine « mission laïcité ».

Alors qu'elle a fêté son centenaire en 2005, la loi de 1905 constitue plus que jamais le socle du pacte sur lequel repose l'école de la république. Loin d'être un symbole figé, elle constitue au contraire une source vivante pour faire connaître et respecter sur tout le territoire une laïcité pleine et sereine qui permette l'épanouissement de la promesse républicaine de liberté et de fraternité.

Réussir cet objectif nécessite toutefois une adaptation constante aux défis et aux changements sociaux et sociétaux. C'est dans cet effort constant que s'inscrit le dispositif ambitieux mis en place depuis deux ans à l'automne 2017, qui allie la réflexion intellectuelle avec le Conseil des sages, l'investissement de l'administration centrale et l'action au plus près du terrain des équipes mobiles Valeurs de la République. Ces dispositifs nationaux, académiques et locaux ainsi que la mise à disposition de ressources ont déjà permis d'apporter des réponses précises, adaptées et coordonnées aux enseignants et chefs d'établissement et de développer la culture du signalement. Les remontées régulières des académies ont permis de mieux appréhender la nature et les expressions des atteintes au principe de laïcité. En effet, au-delà des phénomènes liés au port de signes religieux ostentatoires, ont ainsi été signalées des contestations portant sur le contenu de l'enseignement par les familles ou par certains enseignants et des stratégies d'évitement par les élèves. Les atteintes au principe de laïcité et aux valeurs de la République prennent donc des formes nouvelles qu'il faut identifier. Quinze ans après le rapport Obin sur « *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires* » et les nombreuses contributions qui ont été publiées depuis lors sur ce sujet, il est indispensable d'établir un état des lieux de l'application du principe laïcité dans le système éducatif à partir de l'évaluation de la politique menée depuis la rentrée scolaire 2017 pour en déterminer les réussites à encourager, les efforts à poursuivre et les difficultés nouvelles auxquelles apporter des réponses. L'objectif est en effet de mesurer l'impact de la politique ministérielle sur ce sujet sensible et de souligner à l'adresse de la communauté nationale les effets de l'engagement pris depuis deux ans.

Cette action en faveur de la laïcité nécessite, pour continuer à porter ses fruits et à répondre aux besoins, d'être évaluée, en particulier dans les directions suivantes :

- Situation effective du respect de la laïcité dans les enseignements et dans les établissements ;
- État des lieux sur les signalements et la caractérisation des faits ;
- Modalités de traitement des situations établies ;
- Articulation des différents dispositifs nationaux, académiques et locaux ; évaluation de l'application « Faits établissements » ;
- Connaissance par les acteurs de terrain, chefs d'établissement et enseignants, des dispositifs et des interlocuteurs ;
- Pertinence des ressources produites et des interventions effectuées ;
- Bilan de la formation initiale.

Une attention particulière devra ainsi être portée à la question des personnels et du respect du principe de laïcité dans l'exercice de leurs fonctions, y compris en tant que fonctionnaires stagiaires, vacataires ou contractuels de l'Etat ou des collectivités locales de rattachement.

Pour mener à bien cette mission, qui devra aboutir à un bilan et à des préconisations concrètes d'ici le 15 novembre 2019, vous désignerez les inspecteurs généraux à même d'effectuer ce travail dans les délais impartis. Ils pourront s'appuyer pour mener leur mission sur le secrétariat général et sur les directions d'administration centrale du ministère mais aussi si nécessaire sur les données émanant du ministère de l'intérieur, afin de faire un tableau précis du respect de la laïcité dans le système éducatif.



Jean-Michel BLANQUER